

## **Plan de mobilisation des parties prenantes**

**Date**

**Subvention du CEPF -110406  
Association Forêt Modèle Ifrane (AFMI)**

**Conservation de la biodiversité du parc national d'Ifrane par la réhabilitation et  
l'adaptation des pratiques agricole traditionnelles ancestrale  
Lieu du projet : Parc National d'Ifrane (Maroc)**

## **Résumé de la subvention**

1. Organisation du bénéficiaire : Association Forêt Modèle Ifrane
2. Intitulé de la subvention: Conservation de la biodiversité du parc national d'Ifrane par la réhabilitation et l'adaptation des pratiques agricole traditionnelles ancestrale
3. Numéro de subvention: CEPF-**110406**
4. Montant de la subvention (en USD) : 112 320.20
5. Dates proposées pour la subvention : 01/05/2020
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Parc National d'Ifrane, Maroc
7. Date de préparation de ce document : 20/02/2020

### **8. Introduction:**

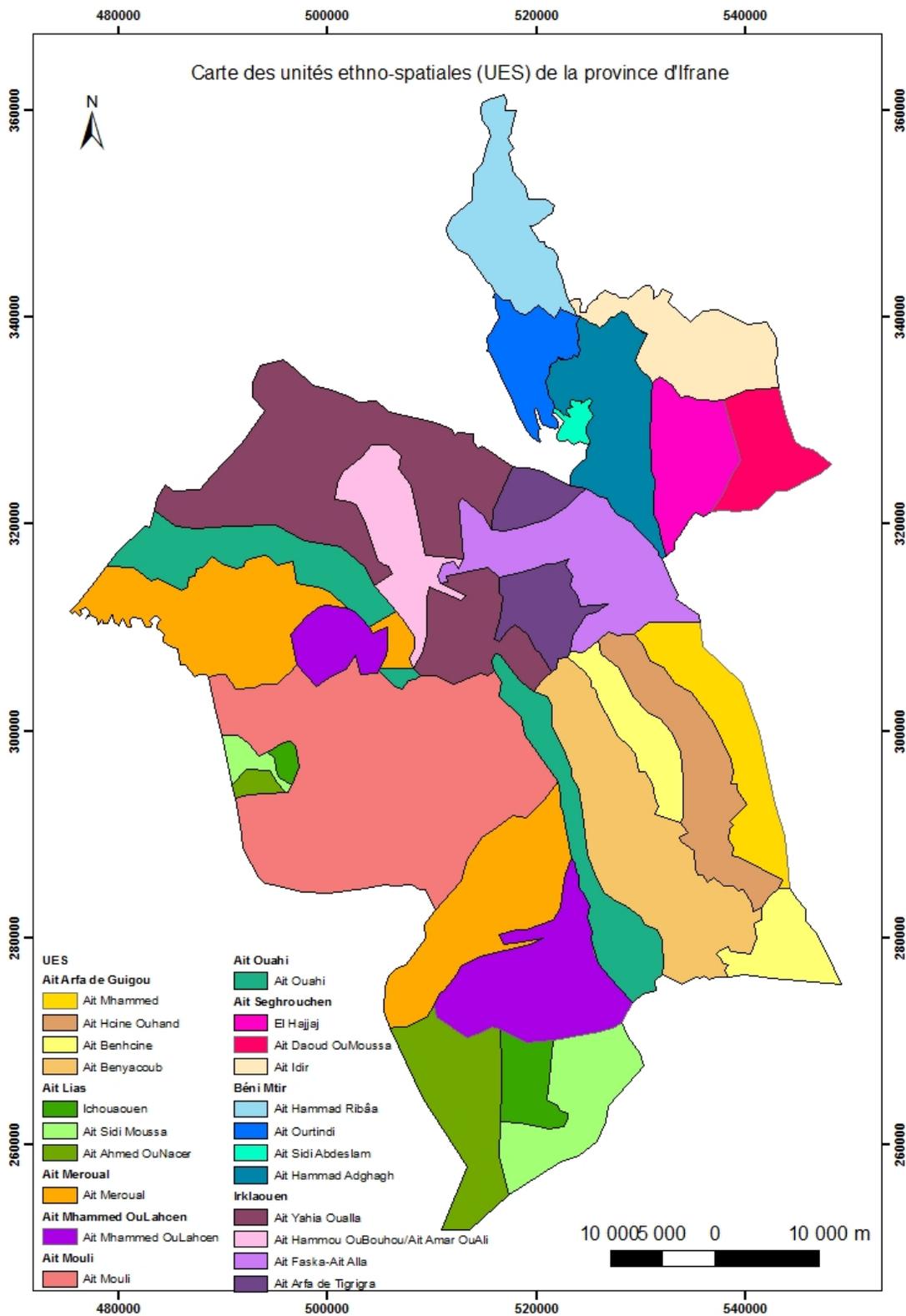
Parmi les 1015 espèces de plantes spontanées recensées dans le Parc, plus de 250 taxons (espèces, sous-espèces, variétés) représentant 47 familles sont endémiques. Sur la base de ces recensements préliminaires, la détermination du taux d'endémisme donne près de 25 % ; valeur fort importante en comparaison avec celle offerte par l'ensemble du territoire national et qui est de l'ordre de 20 %. Il importe de souligner également que parmi les taxons endémiques, près du quart (64 taxons, soit 25%) sont spéciaux à la zone du Parc, et plus de 90 plantes (35 % du nombre d'espèces endémiques) sont particulières au Maroc septentrional. Le taux d'endémisme partagé avec l'Algérie et la Péninsule Ibérique atteint près de 23%. La biodiversité, essentielle au développement social et économique de l'humanité, subit de multiples pressions liées aux activités humaines (reconversion et surexploitation des terres, pollution...), conduisant à une crise dramatique qui se manifeste par le au déclin continu et dans certains cas la disparition de certaines espèces, la destruction des habitats, et la décomposition de nombre d'écosystèmes assurant la vie sur la planète.

L'espace du parc national d'Ifrane est géré par 22 unités ethno-spatiales (voir carte) qui ont adopté des pratiques et des modes de vie, autrefois, en conformité avec une gestion durable des ressources naturelles à travers des règles traditionnelles et l'exploitation complémentaire des différents milieux et de la biodiversité. En effet, la pression sur les ressources s'accroît depuis plusieurs décennies favorisée par la rupture de ces traditions et règles coutumières entraînant ainsi la dégradation de la biodiversité des écosystèmes naturels.

Les impacts de l'abandon des pratiques traditionnelles se résument à la surexploitation des ressources naturelles et le dysfonctionnement des systèmes d'exploitation de l'espace. Ces impacts peuvent être catégorisés dans les phénomènes suivants :

- dans la composition spécifique des parcours : disparition des espèces appétibles pérennes, développement d'espèces annuelles et toxiques, régression d'espèces,
- dans la structure des écosystèmes, à la fois verticale (ébranchage, écimage, etc ) ou horizontale (répartition spatiale des plages enherbées),
- dans la production pastorale et ligneuse (effets de pression et des mutilations), et
- dans la dynamique et la pérennité des espèces forestières : reconstitution et régénération des forêts.

Les répercussions du déséquilibre agro-sylvo-pastoral caractérisé par l'abandon des pratiques de bonne gestion des parcours



### 9. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:**

Dans le cadre du petit projet CEPF, des ateliers participatifs ont été organisés dans le but d'identifier les pratiques traditionnelles pratiquées dans le passé et les possibilités de réhabilitation de celles jugées faisables dans le contexte actuel. L'équipe du projet a tenu 17 ateliers avec les représentants des unités ethno- spatiales (UES) et personnes ressources dans des différents centres, compagnes et douars de la province d'Ifrane.

Lors de ces ateliers les participants ont discuté les pratiques ancestrales de l'utilisation des pâturages et de l'espace agro-pastoral, de transhumance et du système tribal et de leur impact positif sur la conservation de la biodiversité. Des discussions responsables ont porté notamment sur les possibilités et mesures pour restaurer certaines de ces pratiques en faveur de la conservation de la biodiversité.

Un atelier de synthèse et de validation des pratiques jugées faisables a été tenu le 14 septembre 2019 à l'annexe de l'Université d'Al-Akawayn à Ifrane. Les représentants des différentes associations et communautés locales ont exprimé leur unanimité en ce qui concerne les conclusions tirées de la concertation avec les populations locales et ont exprimé leur engagement à adhérer et à faire réussir le projet éventuel de réhabilitation de ces pratiques traditionnelles.

Le travail mené avec les associations locales dans le cadre du projet financé par le département Canadien des Ressources Naturelles a permis de faire intégrer les usagers dans le processus d'organisation et de cogestion des ressources naturelles. La réussite de ce projet en matière d'économie de bois de feu, du respect des régénérations des cédraies, la réinstauration de certaines pratiques traditionnelles (Agdal), etc, était facilité par tous les acteurs concernés et notamment : le Ministère d'Intérieur (autorités locales), gestionnaires des eaux et forêts, gestionnaires du parc, conseils communaux, organisations locales, etc.

### 10. **Parties prenantes du projet:**

Le projet concerne les territoires des 22 communautés identifiées sous le nom d'unités ethno-spatiales, les gestionnaires forestiers, les collecteurs de PAM, etc

Les associations locales (notamment les membres des bureaux) constituent les interlocuteurs primordiaux qui peuvent influencer beaucoup les résultats du projet. Leur implication déjà au niveau de l'identification des pratiques faisables est un acquis positif pour le projet.

<b>Acteurs</b>	<b>Rôle dans le projet</b>	<b>Raisons du choix</b>
Ait Benhcine de Guigou	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Ait Hcine ou Hand d'Ain arbi	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Ait Mhamed d'Ain Nokra	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Ait Hamou ou Bouhou/ait Amar ou ali tigrigra	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Ait yahya ou Alla du haut tigrigra	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Al Hajaj de dayat hachalaf	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Ait Hamad Ribaâ de souk Sebt	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Ait Hamad Adghagh de Afakfak	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet

Ait Mouli de bouharch	Implication dans la mise en œuvre des actions du projet	Utilisateurs du Territoire objet des actions du projet
Direction du parc d'Ifrane	Gestionnaire technique de l'espace du parc National d'Ifrane	Facilitateur de la réalisation des actions du projet
Gestionnaires des eaux et forêts	Gestionnaire du domaine forestier du parc national d'Ifrane	Facilitateur de la réalisation des actions du projet
Autorités locales	Gestionnaire administratif de la province d'Ifrane	Facilitateur de la réalisation des actions du projet
Direction provincial d'agriculture	Gestionnaire technique de l'espace hors forêt de la province d'Ifrane	

#### 11. **Programme de mobilisation des parties prenantes:**

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.

Avant de commencer le projet les autorités provinciales du Ministère de l'Intérieur, la direction régionale des eaux et forêts et la direction du parc doivent être informées des objectifs et actions du projet. Toutes actions sur le terrain et réunions avec les communautés sont portées à la connaissance des autorités locales et des gestionnaires forestiers locaux.

Les formalités officielles faciliteront la mise en œuvre et la réussite des actions avec les bénéficiaires.

#### 12. **Méthodes de consultation:**

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

La consultation des parties prenantes se fera en ateliers et réunions avec chacune des associations concernées par les actions du projet.

Il sera organisé au moins 4 ateliers d'information: un atelier de communication avec l'ensemble des parties prenantes au début, un atelier à mi parcours, un atelier de synthèse provincial vers la fin du projet et un atelier régional de communication et de vulgarisation des résultats.

L'exécution des actions de réhabilitation des pratiques traditionnelles nécessitera une série de réunion de concertation avec les communautés locales.

#### 13. **Autres activités de mobilisation:**

L'approche participative est l'outil principal utilisé dans ce projet qui a démarré avant ce projet (avec la petite subvention) et passera par toutes les étapes des activités de ce projet :

- Informations et communication sur les activités à entreprendre,
- Appropriation des activités par les membres de chacune des communautés concernées,
- Responsabilisation des populations concernées dans la mise en œuvre des activités
- Responsabilisation des populations concernées du suivi des activités.

#### **14. Calendrier:**

Les principales activités d'implication des acteurs est comme suit :

- Mai 2020 : atelier d'information et de communication avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Fin mai 2020 : atelier d'implication de la direction du parc et des gestionnaires des eaux et forêts et la province (Direction des affaires rurales (DAR))
- octobre 2020 : atelier d'évaluation d'état d'avancement des actions du projet en présence des bénéficiaires, direction du parc, gestionnaires des eaux et forêts et la DAR.
- Juillet 2021 : atelier d'implication de la direction du parc et des gestionnaires des eaux et forêts et la province (Direction des affaires rurales (DAR))
- Octobre 2021 : atelier de diffusion et communication des premiers résultats avec la présence des acteurs concernés.
- Avril 2022 : atelier de synthèse des résultats de vulgarisation au niveau provincial ;
- Juin 2022 : atelier régional de communication et de vulgarisation des résultats.

#### **15. Ressources et responsabilités:**

MM Oukanou Lahcen et Zalmad said seront les responsables du volet mobilisation. Les ressources nécessaires pour la réalisation de 4 ateliers sont incluses dans le budget, sous la ligne « réunions et événements ».

#### **16. Mécanisme de résolution des différends:**

Les participants aux ateliers seront informés qu'ils peuvent émettre des objections ou des doléances par rapport au processus. Ces doléances seront apportées par les Présidents des associations et qu'ils peuvent soit déposer au niveau de l'équipe du projet (Responsables désignés), soit les présenter en séances plénières.

Si les problèmes persistent, les responsables informeront les plaignants qu'ils peuvent faire une réclamation auprès de l'équipe Régionale de Mise en œuvre (rôle tenu par BirdLife/LPO, Mme Awatef Abiadh) et du Secrétariat Exécutif du CEPF. Les coordonnées de ces deux derniers seront mises à la connaissance du public par affichage au niveau des communes et au niveau de la direction du parc national d'Ifrane.

Le Directeur de Subvention du CEPF pour le Bassin Méditerranéen (Pierre Carret, [pcarret@cepf.net](mailto:pcarret@cepf.net), 15 rue F. Roch Ledru, 72430 Chantenay-Villedieu, France) sera tenu informé des plaintes ou doléances dans un délai de deux semaines.

Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse apportée, la réclamation sera transmise au directeur exécutif du CEPF à l'adresse [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org) ou par courrier à:

Critical Ecosystem Partnership Fund, Conservation International,

Attn: Executive Director,  
2011 Crystal Drive, Suite 500,  
Arlington, VA 22202,  
USA.

Le CEPF répondra dans un délai de 15 jours calendaires après réception et les réclamations seront traitées et intégrées dans le processus de suivi du projet. Les communes et la direction du parc d'Ifrane seront informées de la possibilité de transmettre les doléances directement au CEPF par la voie indiquée ci-dessus.

#### **17. Suivi et reporting:**

Les procès-verbaux des ateliers seront traduits et envoyé au CEPF. Ainsi toutes décisions et avancement des travaux seront communiqué au fur et à mesure durant l'exécution du projet.